

**FONDS SOCIAL DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

**« FSRDC »**

**Projet de prévention et réponse aux violences basées sur le genre en RDC « PRVBG »**

**Termes de Référence et étendue des services**

|  |  |
| --- | --- |
| **Poste** | Chargé de Passation des Marchés « CPM » **(2 postes)** |
| **Position hiérarchique** | Sous la supervision directe du Chef d’antenne et technique de l’Expert en Passation des Marchés du Projet |
| **Mission** | Mise en œuvre efficace et efficiente de la passation des marchés au niveau de la province |
| **Lieu d’affectation** | Maniema (à Kindu) et Tanganyika (à Kalemie) |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **#** | **Rubrique** | **Commentaires** |
| **1** | **CONTEXTE** | Le niveau élevé de violences basées sur le genre (VBG) et l’acceptation de cette violence en RDC, représentent un obstacle important à l’engagement total des femmes dans la vie sociale et économique.  Les taux élevés de prévalence de la VBG en RDC sont liés à des normes, valeurs sociales et culturelles sous-jacentes qui perpétuent les déséquilibres de pouvoir entre hommes et femmes et Ceux-ci sont souvent exacerbés en situation de conflit, selon la Banque Mondiale (contributions du genre au cadre de partenariat pays, 2017).  L’enquête démographique sanitaire (EDS) 2014 RDC, a relevé que (i) dans l’ensemble, 52 % des femmes âgées de 15 à 49 ans ont déclaré avoir été victimes de violences physiques au moins une fois depuis l’âge de 15 ans, tandis que 27 % ont subi des violences sexuelles et que pour les femmes âgées de 15 à 49 ans qui ont subi des violences physiques, l’agresseur était le plus souvent un mari ou un partenaire actuel (56,8 %), (iii) les niveaux d’acceptation de la violence domestique en RDC sont les plus élevés d’Afrique avec 74,8 % de femmes et 59,5 % d’hommes estimant que le fait de battre sa femme est justifié pour au moins une raison donnée y compris par plus de trois quarts des femmes âgées de 15 à 29 ans.  La même source indique en plus que (iv) les femmes ayant une famille nombreuse sont particulièrement exposées au risque de violence (60,6% des femmes ayant 5-6 enfants ont été victimes de violence physique contre 37,5% des femmes sans enfants), (v) les femmes qui n’ont pas reçu d’éducation formelle ainsi que celles qui n’ont pas terminé l’école primaire sont également plus exposées au risque de violence physique, et enfin (vi) les jeunes femmes et les adolescentes forment aussi un groupe particulièrement vulnérable et dans l’ensemble, les jeunes femmes sont plus susceptibles de subir des violences physiques.  Le Gouvernement de la RDC reconnaissant le poids qu’exerce l’inégalité de genre, notamment la VBG, sur le développement social et économique d’une part, et pour faire face à ces défis considérables, a sollicité et obtenu de la Banque mondiale des ressources pour le financement du Projet de Prévention et de Réponse aux Violence Basées sur le Genre (VBG) en RDC. La mise en œuvre de ce Projet s’étalera sur cinq ans dans quatre (4) provinces dont le Nord-Kivu, le Sud-Kivu, le Maniema et le Tanganyika.  Ce nouveau Projet contribuera à améliorer et à consolider les résultats engagés et les acquis du Projet relatif aux violences sexuelles et basées sur le genre et sante des femmes dans la région des Grands-Lacs (2014-2019).  Les objectifs du projet sont d’améliorer, dans les zones de santé ciblées : (i) la participation à des programmes de prévention des VBG et (ii) l’utilisation des services multisectoriels de réponse de la part des survivantes de VBG ; et (iii) dans l’éventualité d’une crise ou urgence éligible, apporter un appui immédiat et une réponse effective à ladite crise ou urgence.  Le Projet est constitué de quatre composantes : (i) Composante 1 : Prévention des violences basées sur le genre et soutien intégré aux survivantes au niveau communautaire ; (ii) Composante 2 : Réponse à la violence basée sur le genre ; (iii) Composante 3 : Soutien à l’élaboration des politiques, à la gestion de projet et au suivi et à l’évaluation ; et (iv) Composante 4 : Intervention d’urgence.  Dans le cadre de la mise en œuvre des activités globales du Projet par le Fonds Social de la RDC, il est prévu le recrutement du staff additionnel dont deux Chargés de passation des marchés au niveau des antennes du Maniema et du Tanganyika et dont la fonction est décrite ci-après : |
| **2** | **FONCTION PRINCIPALE** | Sous la supervision administrative du Chef d’Antenne et technique du Spécialiste en Passation des Marchés, le Chargé en Passation des Marchés au niveau des antennes provinciales du Maniema (Kindu) et du Tanganyika (Kalemie) a pour fonction principale de gérer la passation des marchés conformément au règlement de passation des marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d’investissement (FPI) de la Banque Mondiale, aux Accords de financement et au Manuel des procédures du Projet. |
| **3** | **TACHES COURANTES** | * Préparer, sur base des spécifications techniques ou des termes de référence liés aux marchés et en conformité avec les Documents-types en vigueur, les projets des documents d’appel d’offres et d’appel à manifestation d’intérêt (DAO, DDC, DP) à soumettre à la revue du SPM ; * Préparer les avis d’appel d’offres et les lettres d’invitation aux soumissionnaires potentiels après revue du Spécialiste en passation des marchés et assurer leur publication / diffusion ; * Préparer les échanges de courrier et d’informations avec les soumissionnaires ; * Assurer le secrétariat technique lors des séances d’ouverture des plis ; * Assurer le suivi des séances d’analyses des offres ou candidatures tenues par les membres des Commissions d’Evaluation ; * Soumettre à l’approbation du Chef d'antenne la composition des Commissions d’Evaluation ; * Assurer le respect des procédures de passation des marchés et soumettre ses commentaires sur les rapports d’évaluation des offres et sur les dossiers de passation des marchés des partenaires du Projet à l’appréciation de la Commission locale des marchés et du Responsable de Passation de Marchés ; * Exécuter les décisions prises par la Commission locale des Marchés ; * Préparer et soumettre à l’approbation du Responsable de Passation de Marchés les projets de contrats d’exécution des marchés, les projets de lettres et d’avis d’attribution ou de non attribution des marchés ; * Tenir à jour un répertoire des entrepreneurs, fournisseurs et consultants, estimés qualifiés pour fournir des biens et des services dans le cadre des activités du Projet ; * Tenir à jour la liste noire des entrepreneurs, fournisseurs et consultants défaillants ; * Procéder au classement exhaustif et à l’archivage de tous les documents de passation des marchés ; * Dresser les fiches des soumissionnaires et la liste de vente des appels d'offres en collaboration avec les Services financiers ; * Contribuer à la mise en place d’un mécanisme efficace de la gestion de l’exécution des contrats ; * Contribuer au suivi efficace de l’exécution des contrats conclus ; * Contribuer à l’utilisation efficiente du système STEP ; * Apporter un appui à la réalisation des missions de revue des activités de passation des marchés ; * Apporter un appui à la résolution de tout problème de passation des marchés qui surviendrait pendant le processus de passation, d’attribution et d’exécution des marchés ; et * Exécuter toute autre tâche instruite par la hiérarchie, au regard de ses compétences. |
|  | **3.1. Attribution et tâches spécifiques** | Le Chargé de passation des marchés accomplira les tâches suivantes détaillées par catégorie (liste non exhaustive) : |
|  | **3.2. Elaboration et suivi du plan de passation des marchés (PPM)** | Après finalisation du plan annuel budgétisé des activités du projet et de ses différentes composantes (PTBA) :   * Participer à l’élaboration/actualisation du plan de passation des marchés qui en découle ; * Contribuer à l'élaboration du rapport de suivi financier ; * Communiquer aux collègues chargés de la gestion financière et des décaissements les dates critiques de signature des marchés importants ; * S’assurer que les mesures idoines sont prises ou seront prises pour que les marchés soient signés dans les délais requis ; * Identifier les sources de retard dans le processus de passation et d’exécution des marchés et proposer des solutions de rectification et ; * Mettre en place un mécanisme de suivi permettant de détecter et régler les retards et problèmes qui pourraient survenir ; ledit mécanisme devrait permettre à toute l’équipe du projet d’être informée régulièrement sur les activités clés de passation et de signature des marchés et l’état de leur mise en exécution. |
|  | **3.4. Procédures de choix des entrepreneurs de travaux et des fournisseurs de biens, équipements et services de consultants** | * Préparer les projets de dossiers d'appels d'offres sur la base des spécifications techniques préparées par les services opérationnels du Projet et les projets de demande de manifestation d'Intérêt/demande de propositions pour les services de consultant sur la base des termes de référence ; * Assurer la publication des dossiers d’appels d’offres et la réception des offres ; * Participer à titre de conseiller à l'ouverture/évaluation des offres, et à l'attribution des marchés par la Commission locale des marchés ; * Assurer la tenue des procès-verbaux d’ouverture et des rapports d’évaluation des offres ; * Elaborer les procès-verbaux d’attribution des marchés ; * Etablir les projets de contrats des marchés entre le Projet et les fournisseurs adjudicataires choisis après appels d'offres et avis de non objection de l'IDA (si requis) ; * Assurer la tenue des procès-verbaux de réception des équipements ; * Examiner la justesse des arguments avancés pour passer un marché de gré à gré ou signer un avenant. |
|  | **3.5 Rôle de conseil aux Chefs d'antenne** | Dans sa mission au sein de l’équipe, le Chargé de passation des marchés apportera un conseil utile en matière de passation des marchés à tous les membres de l’équipe dont en particulier le chef d'antenne. |
|  | **3.6 Classement des dossiers de marchés** | * Mettre en place un système de classement de l’ensemble des dossiers de marchés y compris les pièces justificatives de paiement et les procès-verbaux de réception provisoire et définitive; * Veiller à l’exhaustivité du classement des dossiers de marché dans le système STEP. |
|  | **3.7 Incompatibilité** | Afin d’éviter les situations de conflit d’intérêt qui pourraient ne pas lui permettre de donner un avis objectif dans le seul intérêt du client, le Chargé de Passation des Marchés n’est pas membre de la commission d’évaluation, ni de la commission des marchés auxquelles il/elle apporte un conseil utile pour le respect des règles. Il/Elle pourrait cependant assurer le secrétariat desdites commissions. |
| **4** | QUALIFICATION, COMPETENCES & PROFIL |  |
|  | **4.1 Qualification** | * Etre titulaire d’un diplôme d’études supérieures (Bac + 3 ans minimum) ; * Avoir une expérience avérée à un poste de passation des marchés dans un projet financer par un bailleur des fonds international ou dans le secteur public ou privé au cours des 3 dernières années. L’expérience en passation des marchés dans un Projet sur financement Banque Mondiale/Banque Africaine de Développement serait un atout majeur ; * Avoir une bonne maîtrise des manuels de procédures et des plans de passation des marchés ; * Avoir réalisé avec succès le cours en ligne de certification en passation des marchés publics serait un atout majeur ; * Avoir une intégrité professionnelle et des aptitudes à travailler en équipe ; * Avoir un sens des relations humaines. |
|  | 4.2. **Aptitudes et compétences requises** | - Avoir une excellente maitrise informatique ; notamment les outils Offices ;  - Avoir une maitrise totale du français parlé et écrit ;  - Etre capable de travailler en équipe et sous pression. |
| **5** | **CRITERES DE PERFORMANCE** | Les critères de performance du Chargé de passation des marchés reposent sur les éléments suivants :   * Qualité du suivi des actions de passation et d’exécution des marchés inscrits dans le PPM ; * Qualité de respect des délais de l’exécution du plan de passation ; * Qualité des projets des dossiers d’appel d’offres et des projets de demandes de propositions ; * Qualité du suivi des procédures de passation et des avis de non objection ; * Qualité de l’utilisation du système STEP.   La performance du Chargé de passation des marchés sera mesurée sur la base des trois indicateurs ci-dessous :   1. Au moins 75% des marchés prévus ont été effectivement signés et mis en exécution pendant l’année en comparaison des prévisions du PTBA et du PPM ;      1. Au moins 75% des marchés prévus ont été effectivement signés dans un délai maximum de quatre (4) mois entre la publication de l’avis d’appel d’offres et la signature du marché pour les marchés de travaux ou de fournitures et équipements ou de cinq (5) mois entre la publication de l’avis à manifestation d’intérêt et la signature du marché pour les marchés à passer avec des cabinets de consultants ;      1. Au moins 75% des décaissements annuels réalisés sur les marchés effectivement signés et mis en exécution sur la base des prévisions du PTBA auquel est attaché le plan de passation des marchés et le plan de décaissement ; 2. Au moins 90% des marchés dont le processus de passation est en cours ou a été achevé ont vu les différentes étapes de passation des marchés renseignées convenablement dans le système STEP.   Pour chacun de ces quatre indicateurs, un pourcentage de 50 % ou moins sera considéré comme performance faible et elle sera médiocre si un seul de ces indicateurs est atteint à moins de 30 %. |
| **6** | **DUREE DU CONTRAT** | Le contrat sera signé pour une durée de 12 mois avec une période d’essai de 6 mois , période à l’issue de laquelle une décision de confirmation sera prise en cas de bonne performance.  En cas de performance jugée satisfaisante, une prorogation de la durée du contrat pourra être envisagée. |